



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- M. et Mme Markus Schelker, Granois/Savièse, pour la fermeture d'un balcon à leur habitation sise sur la parcelle no 5060, plan no 22, au lieu-dit « Granois » - coordonnées 592'197/122'005,
- M. et Mme Alexis Favre, Drône/Savièse, pour la construction d'une villa sur la parcelle no 11958, plan no 55, au lieu-dit « Oure » - coordonnées 593'725/122'380,
- M. Jean-François Favre, St-Germain/Savièse, pour la construction d'un couvert à voitures sur la parcelle no 11017, plan no 55, au lieu-dit « Oure » - coordonnées 593'707/122'382,
- M. Pascal Bridy, Prinzières/Savièse, pour la construction d'un jardin d'hiver sur la parcelle no 11149, plan no 56, au lieu-dit « Mourlandan » - coordonnées 593'950/122'950,
- M. Nicolas Jacquier, Granois/Savièse, pour la rénovation d'une maison d'habitation sise sur la parcelle no 5029, plan no 22, au lieu-dit « Granois » - coordonnées 592'261/122'068,
- L'atelier d'architecture Jérôme Luyet, St-Germain/Savièse, pour la construction d'une villa sur les parcelles nos 6553-6552, plan no 41, au lieu-dit « Chandolin » - coordonnées 590'917/121'865,
- Mme Maryse Tridondane, Prangins, pour la modification de la toiture du chalet sis sur la parcelle no 18b, plan no 141, au lieu-dit « Dilogne » - coordonnées 591'930/128'015 – ce projet nécessite l'octroi d'une dérogation au sens de l'art. 24 LAT,
- Varone Promotions SA, Roumaz/Savièse par l'atelier d'architecture Claude-Alain Reynard, St-Germain/Savièse, pour l'aménagement des parcelles nos 8086, 8103 et 8104, plan no 46, au lieu-dit « Grandfin » - coordonnées 593'303/121'350 – ce projet nécessite l'octroi d'une dérogation partielle au sens de l'art. 24 LAT.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE
La Secrétaire
M. -Noëlle Reynard